

ENVIRONNEMENT ET NATURE

« JEUNES ET NATURE »

« Le facteur-clef de la conservation de la Nature est la volonté qu'ont les jeunes générations de changer les situations habituelles et de réviser les échelles de valeur de la société. »

Jonathan HOLLIMAN.

Il y a quelques années un groupe de jeunes se réunissait et organisait des expositions dans la région parisienne. En 1969, lors de la création de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature, ils décidèrent que les jeunes devaient avoir leur place dans cette Fédération. C'est ainsi que naquit « Jeunes et Nature ».

Officiellement, commission de la F.F.S.P.N., « Jeunes et Nature » est un mouvement qui a pour but le développement dans la jeunesse d'une certaine conscience écologique et de permettre à celui qui en manifeste le désir d'avoir des activités de sauvegarde de la Nature :

- nourriture et sauvetage d'animaux sauvages,
- création, aménagement et entretien de réserves naturelles,
- pose de nichoirs, de mangeoires, plantation d'arbres,
- animation de conférences et d'expositions.

« Jeunes et Nature » offre aux jeunes son appui, des conseils et leur permet de prendre contact entre eux et met à leur disposition un matériel adapté à leur âge.

« Jeunes et Nature » est constitué de groupes locaux : les Clubs « Jeunes et Nature » qui se répartissent sur toute la France. Chaque jeune, chaque instituteur, chaque responsable de jeunes peut en fonder un. Il suffit de rassembler autour d'une personne de plus de 18 ans — le responsable du club — quelques amis. Le responsable demande alors au Bureau parisien de lui envoyer les formulaires nécessaires. La cotisation est de 3,00 F par an et par membre. Elle donne droit :

- à une assurance « accidents » et « responsabilité civile »,
- à l'envoi de « Penn ar Bed » (1 ex. pour 6 membres),
- à l'envoi de « Courrier de la Nature » (1 ex. pour 12 membres).

De plus, chaque club reçoit régulièrement des séries de documents édités par le mouvement ou fournis par différents organismes. Les clubs bretons sont aussi en relation avec la S.E.P.N.B. afin de coordonner leurs actions locales.

Chaque club choisit un nom qui le personnalise (Les Aigles Bretons, les Chevaliers de la Nature, An Durzunell, etc...).

Pour déclarer le club il suffit de nous demander un dossier en indiquant :

- le nom et l'adresse du responsable,
- le nom et l'adresse du club,
- les noms et dates de naissance des membres,

et en joignant un chèque libellé à : « Jeunes et Nature » FFSPN — Compte chèque bancaire n° 5 044 934 8 Société Générale, Agence G. Paris. Lorsque le club est déjà constitué, tout nouvel adhérent doit payer la cotisation. Le club peut, s'il le désire, augmenter le montant de la cotisation, la différence servant à financer les activités du club.

Le Bureau de « Jeunes et Nature » est à la disposition des responsables pour tous conseils concernant les activités qu'ils envisagent.

Le programme proposé cette année aux clubs comprend :

- le 28 février : une journée de l'Arbre et de l'Enfant.
- en avril-mai : la réalisation d'un sondage d'opinion publique.
- en juillet : 3 stages de formation d'animateurs à Loqueffret, en Bretagne,

et nous offrons la possibilité à de nombreux jeunes de participer à des camps sur la Nature, à l'étranger.

A l'heure où tout le monde souhaite apporter sa goutte d'eau à la marée de protection de la nature, « Jeunes et Nature » serait heureux, si grâce à sa contribution, les désirs des enfants se concrétisaient.

J.-P. LE DUC,
Secrétaire général adjoint.

Notre adresse : « Jeunes et Nature », 57, rue Cuvier, Paris-5^e (75) —
Tél. 326-19-26.

PROTECTION DES DELPHINIDÉS.

Un Arrêté de la Direction des Pêches du 20-10-70 stipule :

Art. 1. — Il est interdit de poursuivre ou de capturer, par quelque procédé que ce soit, même sans intention de les tuer, les mammifères marins de la famille des Delphinidés (dauphins et marsouins).

Art. 2. — Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux opérations menées dans un but de recherche scientifique.

BARRAGE D'ARZAL.

Dans notre numéro 56 (mars 1959), M. BROSSELIN a exposé le coût et les buts officiellement poursuivis pour justifier la réalisation du barrage d'Arzal sur la Vilaine, en aval de La Roche-Bernard. Depuis, les travaux se sont poursuivis mais il est évident qu'après l'effondrement de janvier 1969, le devis primitif de 30 000 francs (3 milliards d'anciens francs) a largement été dépassé. Le quotidien « Le Monde » du 17 mars 1971 nous renseigne à ce sujet : « Le coût total du barrage d'Arzal sur la Vilaine, dans le Morbihan, sera de l'ordre de 50 millions de francs, a indiqué le Ministre de l'Agriculture dans une réponse à une question écrite de M. Hervé LAUDRIN, député du Morbihan (U.D.R.). Celui-ci posait plusieurs questions sur l'utilité de cet ouvrage, son coût, la façon dont sa construction a été décidée et contrôlée ». Les explications du Ministre, dont on peut trouver le compte rendu dans le Journal Officiel du 13 février, font état des buts polyvalents, que nos lecteurs connaissent déjà, grâce à l'étude critique de M. BROSSELIN.

A. LUCAS.

RESPECT DE LA FAUNE MARINE.

Dans la commune littorale de Landunvez (Nord-Finistère), la municipalité a fait éditer une affiche de 40 × 60 cm destinée aux pêcheurs à pied, ainsi libellée :

Commune de LANDUNVEZ
PECHEURS A PIED

Pour : les ALGUES

la reproduction des POISSONS

la reproduction des CRUSTACES

les PECHEURS PROFESSIONNELS ET POUR VOUS-MEMES

REPLACEZ LES ROCHES

dans la position où vous les avez trouvées

NE FAITES PAS, EN UNE MAREE, DE LA GREVE, UN DESERT

Ch. Pavot, Maire

A PROPOS DE LA RAFFINERIE DE PETROLE DE BREST.

Dans la revue américaine « The Oil and Gaz Journal » du 20 avril 1970 (N° 16, Volume 68) est paru un article sur le nouveau président des raffineurs américains, Mr WINTER, dont les déclarations sont très intéressantes pour ceux que les problèmes d'environnement touchent de près, dont les voisins ou les futurs voisins des raffineries de pétrole.

Voici un extrait de cet article :

« Mr WINTER pense personnellement que les progrès techniques surprenants mentionnés à la réunion (des raffineurs américains) pourraient éventuellement être capables de résoudre complètement le problème des émissions (de gaz polluants). Et cela pourrait se faire sans demander au consommateur un effort financier considérable pour établir des méthodes de distillation mal

conçues et non nécessaires. L'industrie doit éviter d'appuyer sur le bouton de la panique... »

Les Brestoïses seront sensibles aux trois idées qui sont incluses dans ce court passage :

1^o) Techniquement on entrevoit désormais la possibilité de raffiner le pétrole sans pratiquement polluer l'atmosphère.

2^o) Il n'en coûterait guère plus cher au consommateur. Ceci va à l'encontre des idées reçues en la matière, selon lesquelles la sauvegarde de la qualité de l'environnement est obligatoirement très coûteuse. Au moins dans le domaine du raffinage du pétrole, la Bretagne, région pauvre, pourrait exiger une industrialisation propre.

3^o) Seule une forte pression de l'opinion publique obligera les raffineurs à moderniser leurs installations et à respecter la nature. C'est ce qui ressort de la dernière phrase.

Pierre-Yves LE RHUN.

ACTION EN FAVEUR DES MARAIS DE LA BAIE D'AUDIERNE.

Le 23 mars dernier s'est tenue à la Préfecture de Quimper une réunion où devaient être sélectionnés les sites côtiers de l'arrondissement de Quimper particulièrement menacés par des constructions individuelles ou pour toute autre cause — en vue de l'acquisition par le département des zones considérées comme particulièrement intéressantes.

Sous la présidence de M. RICA, Chef de Service à la Préfecture, et de M. BACLET, du G.E.P., étaient réunis les ingénieurs de l'Équipement de l'arrondissement et un membre de la S.E.P.N.B., M. LE PAPE.

Tour à tour les ingénieurs ont cité des portions intéressantes de leur canton méritant l'attention des autorités départementales.

Notre représentant a insisté tout particulièrement sur la palue de Tréguennec en attirant l'attention des auditeurs sur l'intérêt scientifique de cette région, s'inspirant du travail de l'équipe qui a mis au point le n° 59 de « Penn ar Bed » consacré à la baie d'Audierne.

C'est alors que l'ingénieur chargé du canton de Pont-l'Abbé apprit à l'assemblée qu'un projet de route touristique était au point et allait être présenté à la prochaine session du Conseil Général.

La route projetée, large de 8 m, devait être goudronnée, elle longeait l'étang de Saint-Vio d'Est en Ouest, le contournait pour passer devant la chapelle, descendait sur l'étang de Trenvel qu'elle franchissait sur le petit pont existant à l'Est pour remonter vers le Nord. Une vraie catastrophe ! On imagine des milliers de voitures dans ces biotopes si importants pour les passages et la nidification d'espèces particulièrement intéressantes (voir « Penn ar Bed », n° 59).

Rendez-vous fut immédiatement pris avec l'ingénieur et M. LE PAPE, et le territoire étudié d'abord sur la carte pour tenter de trouver une solution et modifier l'implantation de la voie. Le 27 avril, une commission réunissant M. BACLET et deux collaborateurs, M. PICHON, attaché aux affaires culturelles à la Préfecture, M. BOURGOIN, ingénieur de l'Équipement, et M. LE PAPE, se rendait sur le terrain. D'un avis quasi-unanime, la route projetée était une cause de perturbation dans le biotope en particulier de Trenvel. Outre le bruit et les pollutions apportés par la circulation automobile, elle serait une incitation à la vente des terrains riverains en vue de construire.

Immédiatement, un projet de classement ou tout au moins d'inscription à l'inventaire des sites a été envisagé et tout porte à croire que la décision sera prise à bref délai grâce à la compréhension des différentes autorités alertées. Le territoire à protéger est tellement vaste eu égard aux disponibilités du département qu'il est impossible de l'acquérir et cette première mesure est donc déjà très intéressante.

En conclusion, c'est par pur hasard que ce projet est venu aux oreilles d'un membre de la S.E.P.N.B. ; pour éviter ce genre de surprise, M. LE PAPE a demandé à la réunion de la Commission de l'Environnement tenue le 3 mai quels étaient les moyens d'information que pouvaient avoir des sociétés comme la nôtre sur la préparation de tels projets. Il en existe un seul, et ici tous les membres de la S.E.P.N.B. doivent se sentir mobilisés en permanence : l'Administration fait paraître dans les journaux locaux (tout le monde a pu le constater) des avis d'enquête d'utilité publique dans la rubrique des com-

munes intéressées : le projet est déposé en mairie et chacun peut en prendre connaissance. Il n'est pas pensable que les membres du bureau soient perpétuellement en déplacement pour consulter ces dossiers. Chacun doit donc dans son canton surveiller ce genre d'annonce, se rendre lui-même à la mairie, résumer le projet, décrire le tracé d'éventuelles voies nouvelles et l'adresser sans retard à Brest.

Ainsi pourront être évitées des « erreurs » regrettables commises par des administrateurs dont la bonne foi ne peut être mise en doute, mais qui ne peuvent être informés dans tous les domaines.

Louis LE PAPE.

ACTION LOCALE ET PROTECTION DE LA NATURE.

Sous cette rubrique nous présentons des Associations locales fondées pour la défense de sites menacés. Il est étonnant de constater que les principales menaces proviennent de la réalisation de projets dits « touristiques » alors que le tourisme en Bretagne repose essentiellement sur l'existence des sites naturels, en particulier littoraux. Toute réalisation qui ne respecte ce patrimoine va donc à l'encontre du but invoqué.

A. L.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SITES DES ABERS

Siège : Ty va Bugale en Paluden, 29 N-Lannilis.

Date de fondation : 21 décembre 1970 (publication au J.O. du 6 janvier 1971).

Président : M. DE PARCEVAUX.

Secrétaire : M. J. RÉTIÈRE-LEHIDEUX.

Buts : Veiller à la protection des sites des Abers du Nord-Finistère et étudier tous projets d'aménagement concernant directement ou indirectement ces sites, notamment leurs aspects géographique, architectural et sociologique.

Activités : La création de l'Association a été motivée par les projets de la Société d'Aménagement Touristique du Finistère (SATFI) et du Cabinet d'Architecture CACAUT, élaborés dans le cadre de l'étude confiée à ces organismes par le Syndicat d'Équipement des Abers.

L'Association s'oppose, dans l'état actuel des projets, à l'aménagement prévu des ports de l'Aber-Wrac'h et du Paluden. Elle accepte par contre les projets établis pour les dunes de Sainte-Marguerite et pour Trégionou.

Dans une lettre au Président de la SATFI, le secrétaire a donné les motifs suivants pour justifier l'opposition de l'Association aux aménagements prévus à l'Aber-Wrac'h et au Paluden :

— Aspect architectural :

La réalisation de hameaux groupés et de véritables villages de résidences secondaires nous paraît incompatible avec la tradition locale.

— Aspect sociologique :

Il ne nous paraît pas souhaitable de créer des verrues de résidences secondaires coupées des villages et occupées au maximum deux mois par an et d'axer l'expansion de la région des Abers sur ce seul développement touristique.

— Aspect protection des sites :

Le site de l'Aber-Wrac'h a déjà été endommagé par les travaux réalisés ces dernières années sans qu'aucun effort soit fait pour essayer de donner aux réalisations un aspect agréable.

Ce site reste récupérable ; encore faudrait-il ne pas aggraver ce qui a été fait et terminer les premiers travaux commencés, pour lesquels, à notre connaissance, il existe une insuffisance sérieuse de financement.

En ce qui concerne Paluden, le projet détruirait totalement un site particulièrement agréable et supprimerait, par les comblements envisagés, une anse qui constitue, après l'Aber-Wrac'h, le seul élargissement de l'Aber et renforce, par son existence même, le caractère encaissé des autres parties de la rivière.

— Aspect biologique :

Les travaux envisagés ne pourraient qu'entraîner des modifications de l'équilibre biologique des eaux de l'Aber-Wrac'h et risqueraient donc d'avoir des conséquences extrêmement fâcheuses pour les exploitations ostréicoles.

Il ne paraîtrait pas raisonnable, sous prétexte de réalisations immobilières, de détruire l'un des atouts économiques de la région.